

PROPOSITION

Vu la difficulté et l'insuffisance des recrutements de membres du personnel à l'intervention du SPF Intérieur en faveur de la zone Montgomery ;

Vu l'insuffisance des effectifs de la zone de police 5343 Montgomery en matière de personnel pour assurer une prévention et une sécurisation suffisante du territoire communal de Woluwe-Saint-Pierre ;

Vu que la sécurisation des quartiers répond à une attente profonde et justifiée des citoyens qui doit être rencontrée par les pouvoirs publics ;

Vu que, sous peine de faillir à une de ses missions fondamentales, il appartient au pouvoir public communal d'assurer lui-même cette responsabilité ;

Qu'en effet, il se conçoit mal dans l'esprit de nos concitoyens, autant que dans notre tradition démocratique, que la sécurité globale de nos quartiers soit :

- soit laissée à l'initiative du particulier (comité de défense, association de commerçants...),
- soit déléguée par les pouvoirs publics à des particuliers ou à des sociétés commerciales.

LE CONSEIL DECIDE

1. de créer un service de « stewards communaux » au sein du personnel communal dont le cadre devra être fixé ultérieurement,
2. de fixer, après avis du conseil de prévention, les missions, compétences, horaires et moyens d'action de ce service, dont la synergie avec la police de la zone devra être assurée, par un règlement adopté en conseil communal, étant entendu que l'objectif de ce service sera d'assurer une présence de référence dans les rues et de sécuriser la population,
3. d'inscrire à cet effet un crédit de dépense d'un montant de 250.000,00 € à un nouvel article du service ordinaire du budget de l'exercice 2004,
4. de réduire en conséquence d'un montant de 250.000 € le crédit inscrit à l'article 3300 (435-01 du service ordinaire du budget de l'exercice 2004 afin de couvrir la dotation financière de la commune de Woluwe-Saint-Pierre en faveur de la zone de police 5343 Montgomery.

Emmanuel DEGREGZ

Benoît CEREXHE

Anne TERLINDEN